

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

PORTANT AFFECTATION ET FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.512-23,

Vu l'arrêté n°01/2026 du 16 janvier 2026 portant organisation des services départementaux,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais,

Vu la candidature présentée par madame Anaïd Danel,

Vu le courrier lauréat,

Sur proposition de madame la Directrice générale des services départementaux,

Le Président du Conseil départemental,

ARRÊTE :

Article 1 :

Madame Anaïd Danel est affectée à temps complet, au pôle solidarités – maison du Département solidarité de l'Artois – site de Lillers – service enfance famille à compter du 1^{er} février 2026, pour exercer les fonctions de chef de service enfance famille.

La résidence administrative de l'intéressée est fixée à Lillers.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié sur le site internet du Département du Pas-de-Calais.

Notifié le :

Arras, le 30 janvier 2026
Pour le Président du Conseil départemental,

Signature de l'agent :

Ampliations destinées à :

- Préfecture du Pas-de-Calais
- Paierie départementale
- Madame Anaïd Danel (14437)
- PRA – DRH/DAPARH/mission pilotage des effectifs et des données sociales
- Direction des affaires juridiques



Signé électroniquement par
Caroline MEZIERE
Directrice des ressources humaines